

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE R 111 - 3

( du code de l'urbanisme )

POUR LE RISQUE INONDATION

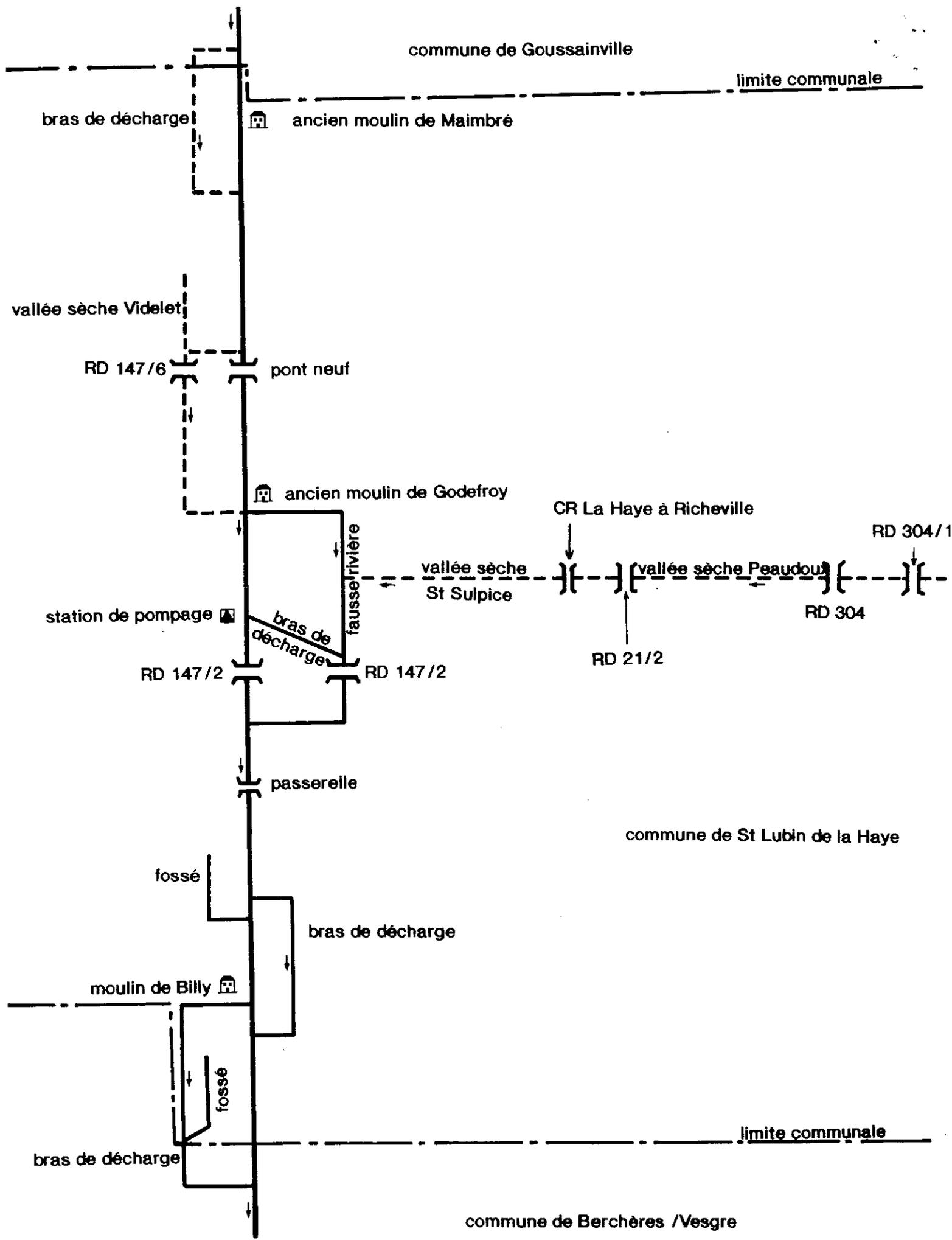
COMMUNE DE : **ST LUBIN DE LA HAYE**

NOTE DE PRESENTATION

## NOTE DE PRESENTATION

- 1) Situation Géographique
- 2) Topographie et Hydrographie
- 3) Analyse du Risque Naturel Inondation





NB: ...fossé, bras de décharge ou vallée à sec, en dehors des crues et périodes de pluies.

A noter, que la vallée Saint Sulpice, située en contrebas de la Haye, reçoit les eaux pluviales du hameau et les eaux de la vallée Peaudoux; lors de certains épisodes pluvieux, le fond de vallon est inondé (ce phénomène ayant été aggravé par l'existence de clôtures faisant obstacle au libre écoulement des eaux lors de la dernière inondation le 25 Mai 1988).



### 3) Analyse des inondations

Les périmètres tracés proviennent de relevés effectués par le Service Hydrologique de la D.D.E. lors des crues historiques auprès des populations et des élus.

L'ambiguïté de cette approche subjective pourra être levée par une future modélisation de la rivière pour un temps de retour donné. Elle apportera des précisions techniques au niveau des cotes de plancher lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols. Ces zones composées essentiellement de prairies ont été classées bien souvent en zone Nd. Toutefois, certains secteurs au lieu-dit " La Janoterie " et " Le Moulin de Billy " inondables sont classés en zone U N et N C.

Des risques existent également au niveau de vallée dite sèche notamment la vallée de Saint Sulpice en contrebas de la Haye dont certains secteurs inondables sont constructibles au regard du P.O.S.



C'est pourquoi une réglementation s'impose au niveau de l'urbanisation future sur ces zones. Elle fera l'objet du chapitre : Conditions spéciales, ci-après.